



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 51, 1^{re} Avenue (Lot 1 575 462)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 51, 1^{re} Avenue (Lot 1 575 462), ayant pour objet d'autoriser :

- que le bâtiment principal existant soit à 1,82 mètre de la ligne latérale droite au lieu du minimum de 2 mètres;
- que la superficie du garage isolé existant soit de 83,26 m² au lieu du maximum de 52 m².

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 avril 2018 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'île-Perrot, ce 22 mars 2018.

(Signé) André Morin

André Morin
Directeur général et assistant-greffier